

COMMISSION ETHIQUE ET TRANSPARENCE

Réunion du 11 FEVRIER 2019

Relevé de décisions

- 1) Approbation du compte-rendu détaillé et du relevé de décisions de la réunion du 26 novembre 2018 :

La Commission Ethique et Transparence (CET) adopte, à l'unanimité, le compte-rendu détaillé et le relevé de décisions de la réunion du 26 novembre 2018.

- 2) Représentation de la CET au sein de la Commission de Contrôle des Comptes et de la Commission des Finances:

- Commission de Contrôle des Comptes :

Le représentant a bien été destinataire du compte-rendu correspondant.

- Commission des Finances :

Le membre désigné par la CET pour assister en qualité d'observateur muet aux réunions de la commission des Finances, indique que sa présence au sein de cette instance lui a permis d'apprécier l'intérêt de cette mission et ajoute que ces réunions permettent, notamment, d'appréhender la teneur du prochain conseil municipal, au vu des dossiers présentés mais aussi des échanges entre les différents membres. Il précise cependant ne pas avoir identifié de sujets qui pourraient justifier d'alerter la CET,

- 3) Préparation d'une parution consacrée à la CET pour le magazine d'information municipal « Vivre à Limoges » - Contacts avec le service communication de la Ville :

La commission avait initié une démarche en vue de la parution d'un article dans le « Vivre à Limoges » afin de mieux faire connaître la CET et ses activités. Suite aux préconisations du précédent directeur de la communication, un projet d'article avait été élaboré à cet effet. Or il s'avère que la nouvelle directrice de la communication a indiqué qu'il serait préférable que cette parution soit réalisée sous la forme d'une interview. La CET a été contactée par un journaliste de la ville en vue de lui donner une interview, pour laquelle elle s'est appuyée sur le contenu du projet d'article précité et dont la publication a été réalisée dans le « Vivre à Limoges » du mois de mars.

- 4) Achat d'un festival de musiques auprès de la société Festival Production (Festival annulé depuis)

La CET a obtenu davantage de précisions concernant les modalités selon lesquelles les billets d'entrée qui seront achetés par la Ville auprès de la société Festival Production, pour l'organisation d'un festival de musiques actuelles, seront attribués à la population. Ces places, dont le nombre n'est pas encore fixé, pas plus d'ailleurs que l'affiche de la manifestation, pourront être gagnées en participant à un jeu concours gratuit, qui sera organisé par la Ville.

Compte tenu du montant total des places en jeu, le règlement de ce concours devra obligatoirement être déposé chez un huissier. Elle confirme, par ailleurs, que quelques invitations seront attribuées librement par la Ville mais que celles – ci seront en quantité restreinte.

5) Contacts avec l'association Transparency International :

Suite aux différentes interrogations soulevées par la commission lors de sa précédente réunion, elle a pris contact avec Mme Laurène BOUNAUD, déléguée générale de l'association Transparency International France, laquelle lui a transmis différents documents, dont notamment la charte d'adhésion et le rapport moral de l'association. Résumant succinctement les différents objectifs mentionnés dans ces documents, qu'elle indique avoir également communiqués à l'ensemble des membres de la commission, Mme COUSSOT demande aux membres présents s'ils estiment disposer de suffisamment d'informations concernant cette association, à laquelle la Ville a adhéré et dont les objectifs lui paraissent, par ailleurs, très proches des missions décrites au règlement intérieur de la CET. Comme cela avait été évoqué lors de la dernière réunion, les membres présents sont toujours favorables à la venue d'un représentant de l'association Transparency International France afin de présenter ses activités devant la CET. Il est donc convenu que la CET informera M. le Maire du souhait d'être préalablement informée lorsque la Ville envisage ce type d'adhésion et qu'elle se rapprochera également à nouveau de la déléguée générale de l'association afin de convenir d'une rencontre qui pourrait avoir lieu à l'occasion de la prochaine réunion de la CET ou, s'il s'avère que cela n'est pas possible, en la seule présence de quelques membres.

6) Questions diverses :

➤ Demande de M. Alain BRESSY, référent ANTICOR Dordogne :

La CET a été saisie d'une demande de M. Alain BRESSY, ancien magistrat, membre du conseil d'administration d'ANTICOR au niveau national et référent d'ANTICOR Dordogne, lequel sollicite la possibilité d'effectuer une visite auprès de la CET de Limoges. Cette dernière contactera à nouveau M. BRESSY afin que celui-ci lui précise les motifs de sa visite. S'il confirme qu'il s'agit uniquement d'appréhender le fonctionnement de la CET de Limoges, elle lui proposera alors d'assister à la prochaine réunion de la commission.

➤ Démarche relative à la création d'une CET à l'échelon intercommunal :

Pour rappel, la démarche a été initiée par la commission en vue de promouvoir la création d'une CET au sein de la communauté urbaine ainsi que la réponse apportée par le Président de l'EPCI, préconisant que, préalablement à la mise en place d'une telle commission, soit achevé le travail administratif nécessaire à la transformation de Limoges Métropole en communauté urbaine. Il est convenu de surseoir, dans l'immédiat, à la poursuite de cette réflexion, dans l'attente que la communauté urbaine soit davantage installée dans son fonctionnement.

La date et l'horaire de la prochaine réunion de la CET sont fixés au **lundi 13 mai 2019, à 17 h 30.**

La séance est levée à 18 h 50.